

# Se séparer... ensemble.

## Médiation.

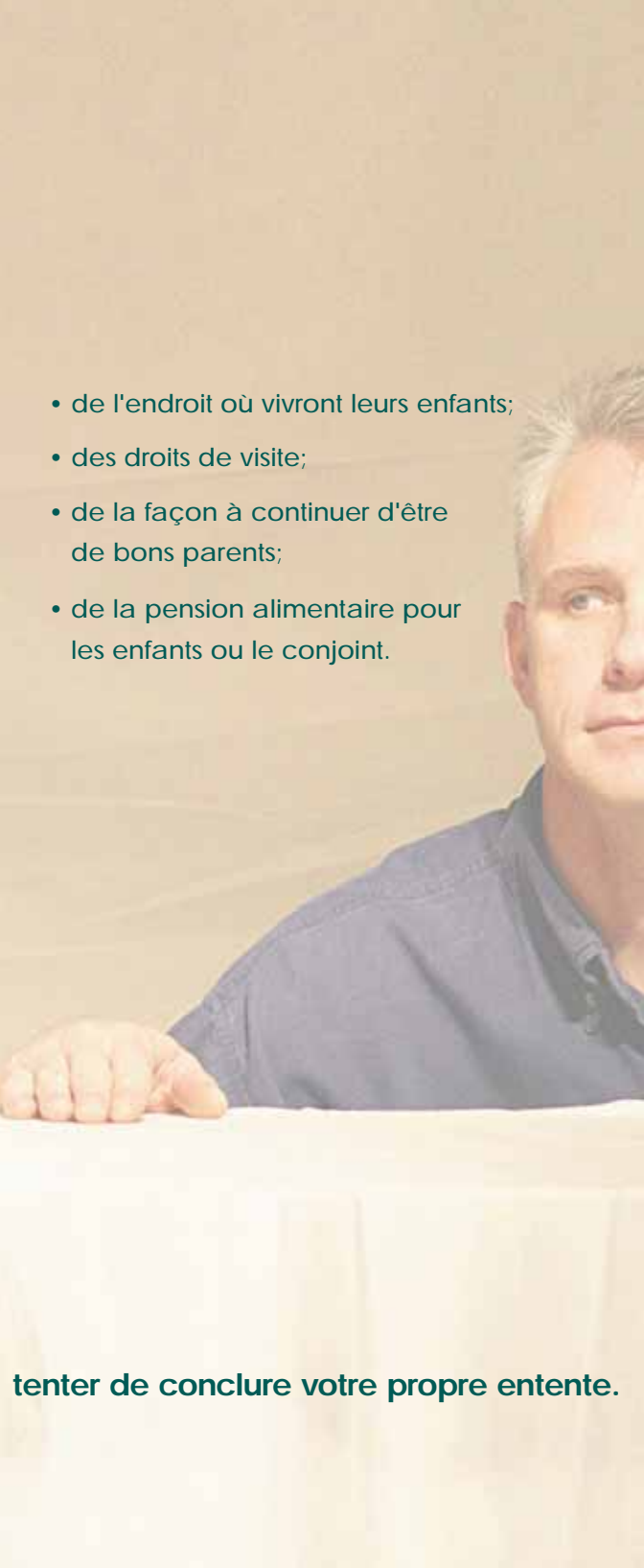
Une approche coopérative  
à la séparation et au divorce.

Commencer une meilleure [fin](#)



**La médiation**  
peut aider des  
parents qui se  
séparent  
ou divorcent  
à parler :

**Vous travaillerez ensemble pour**

- 
- A man with short, grey hair and a blue button-down shirt is looking over a white tablecloth. He is positioned on the right side of the frame, with his right hand resting on the edge of the table. The background is a plain, light-colored wall.
- de l'endroit où vivront leurs enfants;
  - des droits de visite;
  - de la façon à continuer d'être de bons parents;
  - de la pension alimentaire pour les enfants ou le conjoint.

**tenter de conclure votre propre entente.**



# Les avantages de la médiation.

- 1 Privé et confidentiel.** Cela signifie que vous n'avez pas à en parler à qui que ce soit. Aucun de vous ne peut utiliser devant le tribunal quoi que ce soit qui s'est dit en médiation.
- 2 La médiation vous laisse décider** ce qui se passera. Comme vous concluez l'entente ensemble, il y a de bonnes chances que vous soyez tous deux satisfaits, et que vous y conformiez.
- 3** En général, la médiation est **beaucoup plus rapide** que le tribunal; souvent, on peut arriver à une entente au bout de quelques heures.

## Qu'est-ce qu'un médiateur?

Un médiateur est une personne neutre. Cette personne ne prend pas parti et n'est pas personnellement affectée par le résultat. Contrairement à un juge ou à un arbitre, un médiateur ne peut pas prendre de décisions pour vous.

## Que fait un médiateur?

Le médiateur est une personne qui a une formation spéciale et qui aide les parents à parler ensemble à propos des enfants, à se concentrer sur des intérêts communs, et à trouver de réponses possibles à leurs problèmes.

## Devez-vous payer le médiateur?

**Le gouvernement paiera pour que le médiateur vous rencontre, jusqu'à concurrence de sept heures :**  
une heure pour vous et six heures pour parler avec l'autre personne pour en arriver à une entente. Si vous avez besoin de plus de temps, parlez au médiateur de la façon dont vous pouvez continuer de travailler avec lui. L'aide juridique peut couvrir les coûts, ou vous aurez peut-être à payer.

# Que se passera-t-il quand je déciderai d'essayer la médiation?

- 1** Le médiateur rencontrera chacun de vous séparément pour expliquer ce qui risque de se passer quand la médiation débutera. Vous pourrez alors parler des craintes que vous avez.
- 2** La médiation **commence quand le médiateur rencontre les deux personnes.** On vous demandera alors de signer une courte entente indiquant que vous êtes d'accord pour essayer de trouver un arrangement et pour participer de bonne foi. On vous expliquera comment communiquer avec respect et honnêteté.
- 3** Vous raconterez chacun **votre version de l'histoire** et parlerez de ce qui est vraiment important pour vous.
- 4** Vous essaierez de **penser à plusieurs façons possibles d'en arriver à des décisions** qui sont dans le meilleur intérêt de vos enfants.
- 5** Vous **choisirez à partir de toutes les idées et solutions** possibles qui se sont présentées, et n'oubliez pas ce qui est vraiment important pour vos enfants.
- 6** **Une fois une entente conclue**, le médiateur prépare une entente écrite que vous devez tous deux signer. Avant de la signer, vous devriez la montrer à votre avocat pour demander un avis juridique. Cette entente peut être déposée au tribunal.

Commencer une meilleure **fin**

## Et si la médiation ne fonctionne pas pour moi?

Ce n'est pas de votre faute si la médiation ne fonctionne pas; dans certains cas, on ne peut pas en arriver à une entente avec la médiation. Vous pouvez demander à votre avocat de tenter de négocier un arrangement, ou de présenter la cause devant un tribunal pour qu'un juge décide.

## La médiation, est-ce la même chose que le counselling?

La médiation n'est pas du counselling pour les couples qui veulent rester ensemble. Si vous pensez vouloir rester ensemble, parlez à un travailleur social ou à un conseiller pour avoir du counselling familial.

Appelez au **1-866-217-8923** pour parler en toute confiance de ce qui se passe dans votre famille et pour voir comment un médiateur peut vous aider.



Canada